

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY  
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2020-123

**OBJET : Arrêté de stationnement devant le 3 place de l'Eglise à Aunay-sur-Odon**

Le Maire des Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par Monsieur Brioux LÉBOUCHER visant à faire réserver des places de stationnement devant le 3, place de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, afin de procéder à son emménagement le 26 octobre 2020 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** – Deux places de stationnement sont réservées devant le 3 place de l'Eglise le 26 octobre 2020 après-midi.

**Article 2** – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

**Article 3** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

**Article 4** - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5** - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Brioux LÉBOUCHER,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait aux Monts d'Aunay, le 26 octobre 2020.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DES MONTS D'AUNAY' and '14290' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.